

CHANTIERS-YVELINES

L'association Intermédiaire du Centre et Sud-Yvelines

Chantiers-Yvelines, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

Certifiée ISO 9001-2015 par Afnor Certification



Siège

VERSAILLES
 24 rue du Maréchal Joffre
 78000 Versailles
 01 39 07 25 35
 insertion@chantiers-yvelines.fr

TRAPPES EN YVELINES
 7 rue Gabriel Péri
 78190 Trappes en Yvelines
 01 30 51 18 98
 trappes@chantiers-yvelines.fr

Antennes

VÉLIZY-VILLACOUBLAY
 Centre M. Ravel – 25 avenue L. Breguet
 78140 Vélizy
 01 30 70 61 76
 velizy@chantiers-yvelines.fr

RAMBOUILLET
 34 bis rue Gambetta
 78 Rambouillet
 01 84 27 05 58
 rambouillet@chantiers-yvelines.fr

Association intermédiaire lois 1901 et 27 janvier 1987 – Adhérente à la FAS et à l'UNAI – www.chantiers-yvelines.fr
 Agrément n° 78-03 f du 22-02-98 – Agrément simple n° 1/LE/15 – SIRET 342 055 670 00075 – APE 8899B



Retrouvez Chantiers-Yvelines sur



votre partenaire local pour vos besoins en personnel

Sommaire

1. Rapport moral.....p. 3
2. Gouvernance et organisation.....p. 5
3. Territoire d'intervention.....p. 6
4. Bilan chiffré et indicateurs d'activité....p. 9
5. Eléments sociaux, insertion, accompagnement et formation...p. 14
6. Eléments de sortie 2020.....p. 23
7. Dispositifs spécifiques et perspectives de développement.....p. 24



Nos partenaires parmi tant d'autres...



1. Rapport moral du Président

Quelle Année 2020 ! en effet personne n'avait prévu ce bouleversement : L'année avait bien commencé les pré-alertes ne nous laissaient pas prévoir que ce serait si brusque, si important et si long...

Tout avait bien commencé avec la mise en œuvre de nos projets tels que la convention avec C'Midy, la certification, les élections du personnel la mise en place de l'E.I. etc...

A la mi-mars l'arrêt brusque des prestations que nous pouvions proposer ; chutaient de 80 % ! Cela a nécessité une adaptation, immédiate, rapide et lourde au propre et au figuré pour que, pour le télétravail, chaque salarié (e) emporte à domicile ses outils. Au début des ordinateurs fixes puis en fin d'année des portables que nous avons achetés pour le deuxième confinement... Investissement de 12 K€.



Nous devons remercier tous les salariés permanents et salariés en parcours d'avoir maintenu toute l'activité qu'il était possible. La réactivité de l'équipe a permis de garder le contact avec les salariés dont les missions cessaient forcément, l'accompagnement à pleinement tenu son rôle de de soutien auprès des SEP.

Le chômage partiel a été mis en place notamment auprès des SEP concernés ce qui a permis d'éviter une augmentation de la précarisation qu'ils subissent.

Je ne vous cache pas qu'au milieu du gué, dans cette incertitude du futur que nous vivons, j'ai échafaudé les pires scénarii : combien de temps pourrions-nous tenir ?

Heureusement, dès le mois de Juin-juillet les activités reprenant les chiffres de l'activité, 96 ETP en juillet puis plus de 100 par mois avec une pointe de 101 en novembre, nous rassuraient.

Les projets reprenaient leurs cours : la démarche qualité avec notre partenaire Druide, la recherche d'un prestataire pour les élections, et les projets collectifs au sein du CDAI.

Un mot sur ces projets : la convention avec C'MIDY, la création d'une ETTI, les premières démarches pour revoir les conditions de collaboration avec Activity', les élections.

La convention avec C'MIDY qui avait bien avancé au début de l'année avec C'MIDY, et les 5 A.I. du département, a été signée et validée, en septembre et elle a commencé à fonctionner au quatrième trimestre générant environ 60 ETP les « bons mois » dont 14 pour CY elle se poursuit en phase avec l'ouverture des collèges. (à lisser sur une année calendaire)

Les A.I. CBL Réagir ! Défi-service + et AMI- Boucles de Seine et Chantiers-Yvelines ont obtenu l'agrément pour créer une ETTI qui couvre tout le territoire du département afin de prendre en charge la suite des contrats du secteur marchand limités par la loi à 480 heures ; pour le moment... Elle devrait agir en complémentarité, pas seulement sur les clauses

L'ETTI a commencé à travailler au premier avril 2021 et le nombre de contrats actuels est supérieur aux prévisions. La nouvelle entreprise ETTI, avons eu une aide de l'état de 97 000€ et 12 000€.

Notre participation au capital de l'ETTI est de 10 000 €, elle a été versée, soit ¼ du Capital et 6 500 € à payer au titre de la garantie ¼ des 20% de 130 000€.

Pour ce qui concerne les relations avec Activity' elles se sont brusquement améliorées avec le nouveau directeur M. Ramzi DALI qui est « en double » sur une mission locale et Activity' jusqu'à fin juin.

Constatant que certaines A.I. avaient des difficultés avec les facilitatrices, après le premier déconfinement et en l'absence de réponse de la part de la directrice d'Activity' d'alors, nous avons sollicité un RDV avec la nouvelle direction et la Présidente qui nous ont proposé de revoir la convention « clauses », ce qui est en très bonne voie.

La convention pour une meilleure insertion des BRSA est reconduite, malheureusement avec un plafond de 30K€ comme l'année dernière.

Au titre de l'activité la reprise ne nous a pas permis de consolider l'activité de L'E.I. qui n'a pas atteint la rentabilité minimum.

Isabelle Guillemain a bien pris en main la supervision de cette activité ce qui nous a permis d'identifier au fil du temps les sources d'amélioration. Le bilan vous sera présenté avec nos comptes

Les confinements successifs ont suspendu nos démarches pour les élections qui ont finalement été mises en place avec un cabinet d'avocats spécialisés et elles ont été faites dans les règles par internet, ce qui a été une grande facilitation du fait de la mobilité intrinsèque de la plus grande partie de nos salariés.

La convention BRSA pour les gardes d'enfants a démarrée en 2020 mais elle prendra fin en avril 2021.

Nous avons souscrit un contrat d'assistance juridique avec SVP et avec LEGALPlace pour l'organisation des élections du personnel, qui ont débutée en avril et abouti le 10 mai par l'élection de Laurent Lamotte et Sylvie Gellé qui comptent parmi les plus anciens salariés.

Nous sommes adhérents à La FAS, à l'UNAI et au CDAI ces réseaux nous assistent et nous informent des évolutions en cours. Une loi qui touche notre activité de très près a été votée, elle concerne une nouvelle procédure d'agrément via une plateforme laissée à l'initiative des professionnels de l'insertion (dont nous).

Cette loi a prévu aussi une modification de la limitation des 480 heures sous réserve de vérification que cette extension ne nuit pas à la concurrence ; l'arbitrage est délégué aux préfets, à la DIRECCTE qui a changé de nom et de périmètre : DDETS direction départementale de l'emploi et de la solidarité.

Tout au long de cette année nous avons pu constater la part importante du dispositif A.I pour les salariés en parcours que nous accompagnons mais aussi pour les collectivités locales dont celle qui nous est le plus proche et la plus fidèle depuis 11 ans ; car, à l'initiative de son Maire, Monsieur François de Mazières, nous venons de signer en 2021 la cinquième convention pour 4 nouvelles années avec la Mairie de Versailles.

2. La gouvernance de Chantiers-Yvelines

Membres du bureau

Patrick Radjef	Président
Cécile Laureau	Présidente d'honneur
Monique Neveu	Secrétaire
Jean-Marc Duval	Trésorier

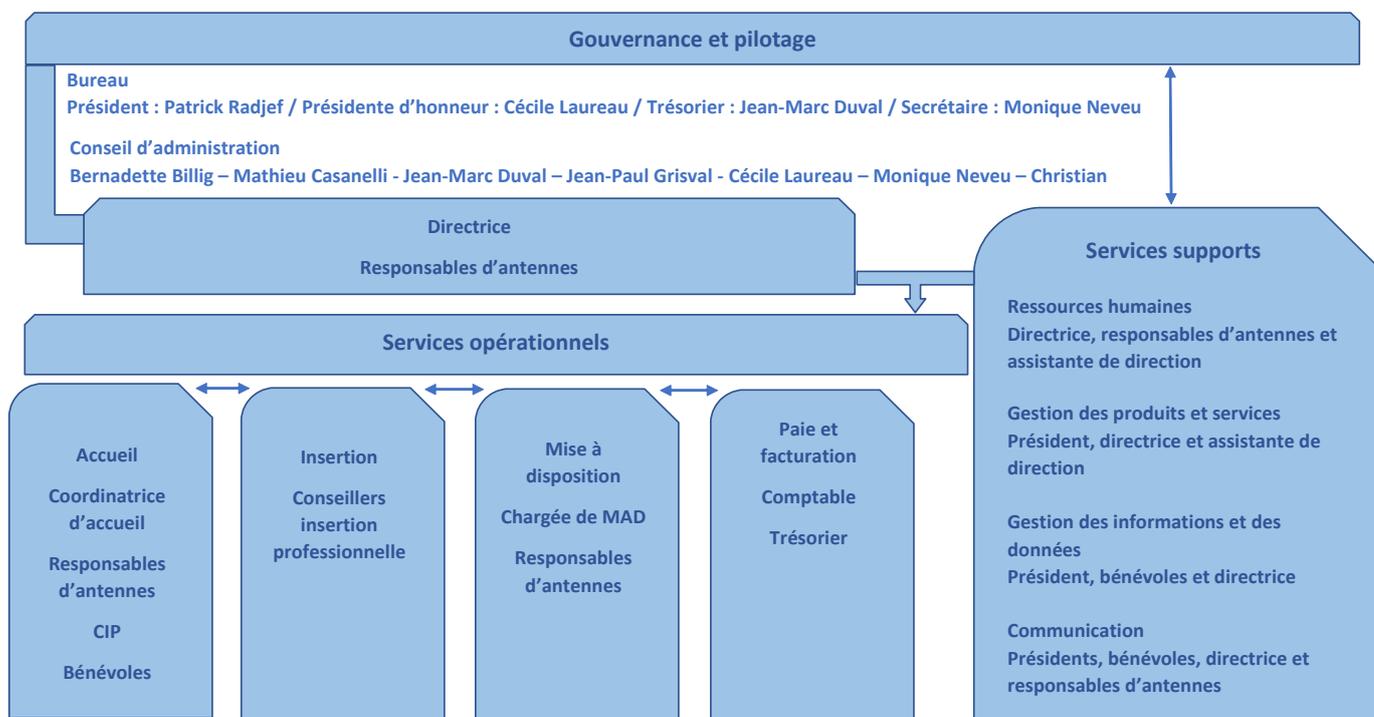
Membres du Conseil d'Administration

Bernadette Billig	Mathieu Casanelli
Michel Courson	Dany Dorison
Jean-Marc Duval	Jean-Paul Grisval
Monique Neveu	Christian Papillon
Patrick Radjef	Cécile Laureau

Organisation fonctionnelle : 11 salariés permanents et 20 bénévoles



Organigramme fonctionnel Chantiers-Yvelines



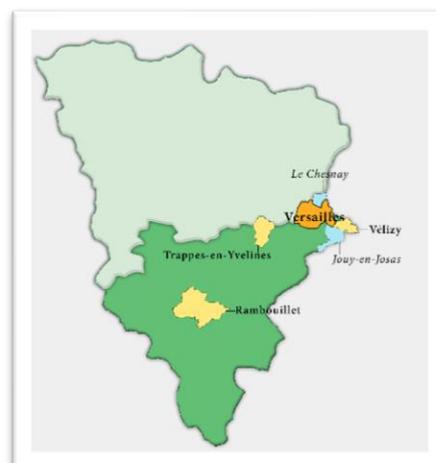
3. Territoire d'intervention

Communes couvertes par notre champ d'action :

Ablis, Allainville, Auffargis, Beynes, Boinville-Le -Gaillard, Bonnelles, Buc, Bullion, Cernay la Ville, Châteaufort, Chaville (92), Chevreuse, Choisel, Clairefontaine en Yvelines, Coignières, Dampierre en Yvelines, Elancourt, Emancé, Gambaiseuil, Gazeran, Grosrouvre, Guyancourt, Hermeray, Jouy en Josas, La Boissière école, La Celle les Bordes, La Verrière, Le Chesnay, Le Mesnil Saint Denis, Le Perray en Yvelines, Les Bréviaires, Les Essarts le Roi, Les Loges en Josas, Les Mesnuls, Lévis Saint Nom, Longvilliers, Magny les Hameaux, Maurepas, Milon la Chapelle, Orphin, Mittainville, Montigny le Bretonneux, Orcemont, Orsonville, Paray-Douaville, Poigny la Forêt, Ponthévrard, Prunay en Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Rochefort en Yvelines, Rocquencourt, Saint Arnoult en Yvelines, Saint Cyr l'Ecole (Gally), Saint Forget, Saint Hilarion, Saint Lambert des Bois, Saint Léger en Yvelines, Saint Martin de Brétancourt, Saint Rémy lès Chevreuse, Saint Rémy l'Honoré, Sainte Mesme, Senlisse, Sonchamp, Toussus le Noble, Trappes, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Vieille Eglise en Yvelines, Viroflay, Voisins le Bretonneux.

Pour couvrir l'ensemble des communes 4 antennes d'accueil de proximité sont déployées :

- Versailles
24 rue du Maréchal Joffre
01.39.07.25.35 – insertion@chantiers-yvelines.fr
- Trappes
5 rue Gabriel Péri
01.30.51.18.98 – cy.trappes@free.fr
- Vélizy-Villacoublay
Centre Maurice Ravel – 25 avenue Louis Bréguet
01.30.76.61.76 – velizy@chantiers-yvelines.fr
- Rambouillet
34 bis rue de Gambetta
01.84.27.05.58 – rambouillet@chantiers-yvelines.fr



Siège et Antennes	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Siège : Versailles	Du lundi au vendredi	9h00-12h30 13h30 – 17h00
Antenne : Rambouillet	Du lundi au vendredi	9h00-12h30 13h30 – 17h00
Antenne : Trappes	Du lundi au vendredi	9h00-12h30 13h30 – 17h00
Antenne : Vélizy-Villacoublay	Lundi, mardi et jeudi	9h00-12h30 13h30 – 17h00

Des permanences sont également assurées :

- Jouy en Josas – Cyber-base, 4 rue Louis Pasteur
- Le Chesnay-Rocquencourt – Espace Emploi Entreprise, 13-15 rue Pottier

L'Association Intermédiaire Chantiers-Yvelines Opérateur local de l'Insertion par l'Activité Economique

L'articulation de 3 piliers pour favoriser le recours à l'emploi de proximité et l'accès à l'emploi durable de nos salariés.

Accompagnement des salariés

Pour établir leurs diagnostics professionnels et permettre à nos salariés d'identifier les voies professionnelles au sein desquelles ils pourront s'investir. Les accompagner dans la levée des freins empêchant leur pleine autonomie.

Formation et qualification

Pour permettre à nos salariés d'accéder à la formation et ainsi de renforcer les connaissances ou compétences attendues par les employeurs.

Mise à niveau et mises à jour des connaissances de base : langue, informatique, gestes et postures, etc.
Formations techniques : CACES, habilitations, certifications dans les domaines ciblés pour réussir en mission et en emploi.

La mise à disposition de personnel

Octroi de missions de travail, ponctuelles ou régulières au sein des entreprises et collectivités qui en expriment le besoin.

La mise à disposition de personnel est régie par l'article L5132-1 du code du travail et simplifiée pour permettre aux entreprises et collectivités de mobiliser facilement les structures de Mise à disposition et ainsi recourir à leurs services.

Depuis plus de 30 ans, nous œuvrons localement pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi qui poussent notre porte.

Conventionnée par l'Etat pour notre action, Chantiers-Yvelines est à but non lucratif et labellisée ESUS – Entreprises solidaires d'utilité sociale.

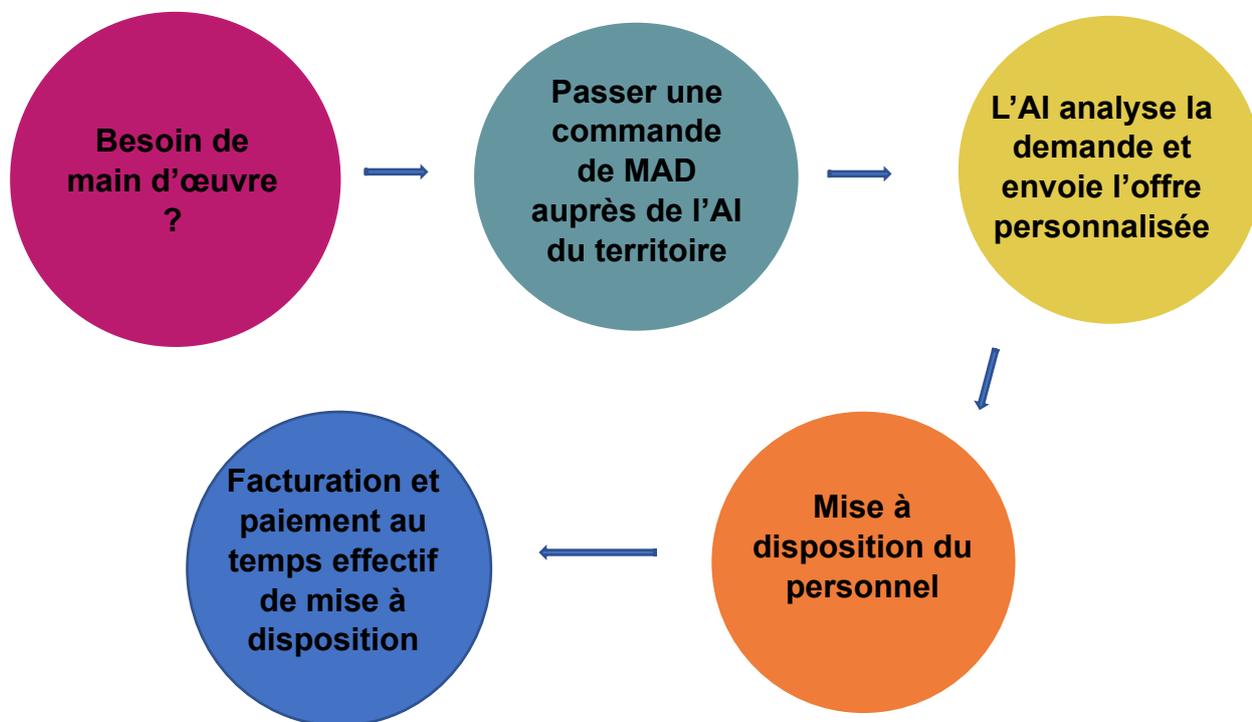
Une action qui se chiffre :

127 112 heures de travail réalisées en 2020 par nos 581 professionnels accompagnés dans leur retour à l'emploi.

Une action qui s'appuie sur un travail partenarial de proximité :

Avec POLE EMPLOI, les Missions locales, les Territoires d'action sociale et départementale, l'Agence départementale pour l'insertion ACTIVITY', la DIRECCTE et les partenaires locaux de la formation, de l'emploi et de l'hébergement.

Des modalités de fonctionnement simplifiées pour les donneurs d'ordres



En faisant appel à une Association Intermédiaire pour leurs besoins en personnel, nos partenaires effectuent **une action sociale concrète au bénéfice de l'insertion professionnelle**. Ils participent au développement de l'emploi local et contribuent à une dynamique collective en faveur des personnes éloignées de l'emploi, tout en répondant à leurs besoins opérationnels.

L'insertion par l'activité économique, c'est **permettre à des personnes qui en ont besoin de retrouver le chemin de l'emploi** pérenne en leur permettant de développer leurs compétences lors des mises à disposition sans engager l'entreprise ou la collectivité dans la durée.

Les démarches administratives sont simplifiées pour permettre aux particuliers, entreprises et collectivités de mobiliser facilement les associations intermédiaires.

Nos partenaires peuvent être variés : services voirie, équipements collectifs (écoles, cantines...), centres hospitaliers, entreprises du bâtiment et TP, imprimeries, horticulteurs, maraichers, etc.



4. 2020, bilan chiffré et indicateurs d'activité

Tableau de l'évolution de l'activité de Chantiers Yvelines

Personnes accueillies	2018	2019	2020
Total	542	567	581
Heures	2018	2019	2020
Total	145 365 H	142 340 H	127 112 H
Recettes	2018	2019	2020
Vente des heures	2 801 294 €	2 995 363 €	2 499 832 €
ETP	83,91	90,45	79,1

ETP : Equivalent Temps Pleins

En 2020, les 581 salariés en parcours d'insertion accueillis ont effectué 127 112 heures de travail.

Au cours de ces trois dernières années, le nombre de salariés en parcours accueillis par Chantiers Yvelines a augmenté : en 2019 Chantiers-Yvelines a accueilli 542 personnes, en 2020 ce sont 581 salariés qui ont intégré la structure.

Cette augmentation s'explique par la conjoncture économique et l'augmentation régulière du nombre de demandeurs d'emploi de notre territoire d'intervention.

La pandémie de la Covid-19 survenue au cours de l'année 2020 a impacté les modalités d'accueil et d'inscription qui ont été contraintes d'être ajustées conformément aux protocoles sanitaires. Les inscriptions, habituellement faites sous la forme d'informations collectives ont cessé dès janvier 2020 en raison de l'interdiction de regroupement. Dès la levée des contraintes sanitaires, les informations collectives seront remises en place.

La baisse d'activité en 2020 comparativement à l'année 2019 (moins de 10,6 points) est due à la suspension des mises à disposition au cours des mois d'Avril et de Mai.

Au cours du confinement strict, de mars à mai 2020, l'activité a connu une baisse représentative du ralentissement de l'activité économique nationale. A la levée du confinement, la reprise de l'activité de Chantiers-Yvelines a suivi une courbe croissante dépassant les volumes mensuels de 2019.

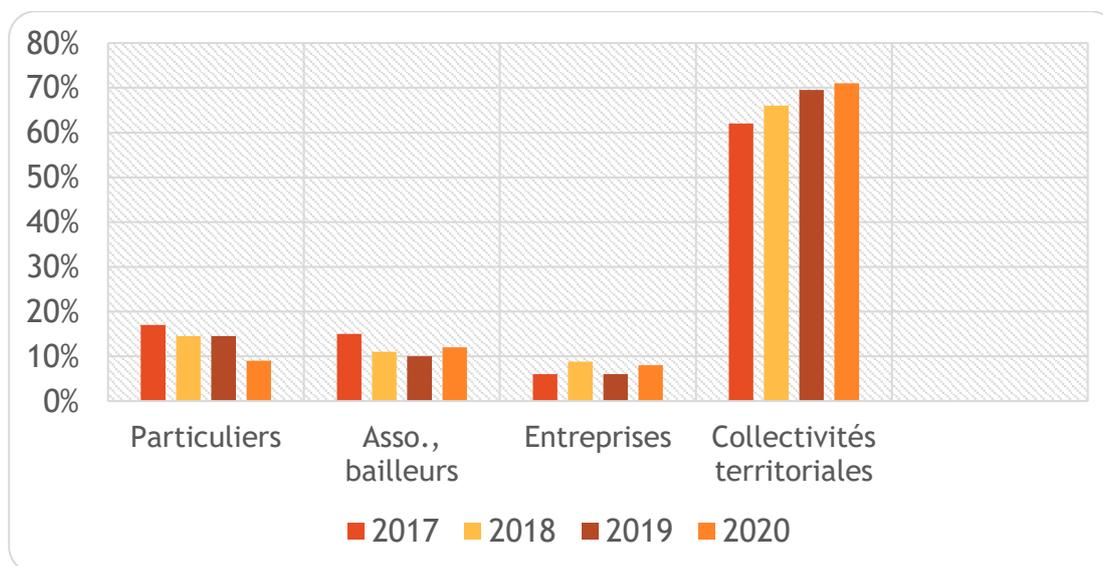
Les équipes permanentes et les salariés en parcours de Chantiers Yvelines ont su se montrer réactifs pour répondre aux commandes passées dès l'assouplissement des mesures sanitaires.

Par ailleurs, au cours des divers confinements, les antennes de Chantiers Yvelines sont restées ouvertes. Des permanences téléphoniques ont été réalisées par les équipes permanentes pour assurer d'une part, leurs missions d'accompagnement social et

professionnel auprès des salariés en parcours et d'autre part, afin de répondre à des commandes spécifiques en lien avec la situation sanitaire : services d'entretien à la personne et de locaux accueillants du public etc. Les salariés en parcours ayant subi l'arrêt de leurs Mises à dispositions ont pu bénéficier d'une rémunération de leur chômage partiel.

Ventilation des 127 112 heures de mises à disposition, l'équivalent de 88.6 ETP

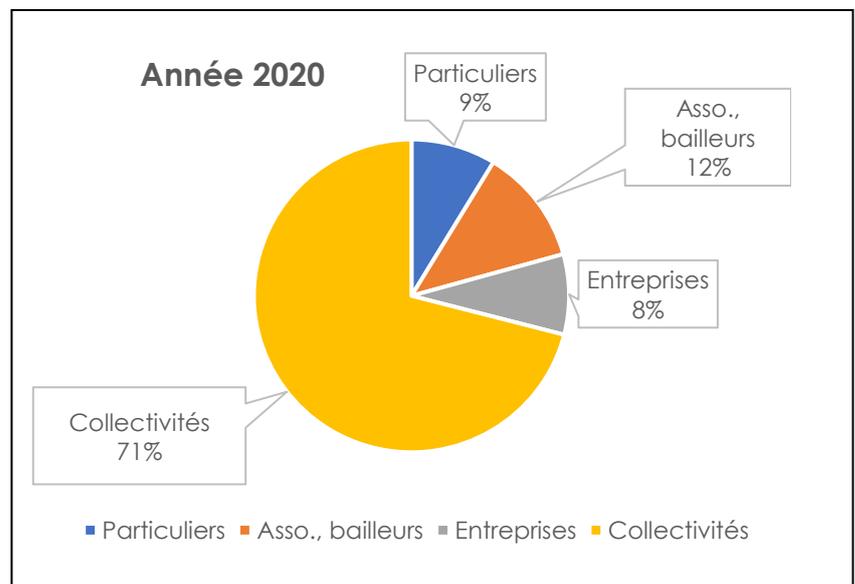
Evolution des catégories de donneurs d'ordres entre 2017 et 2020



Répartition des heures réalisées par catégories de donneurs d'ordres

Les activités de Chantiers-Yvelines sont orientées vers trois catégories principales de donneurs d'ordre : les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Secteurs principaux d'intervention : entretien de locaux (domiciles particuliers et locaux collectifs), second et gros œuvre bâtiment, entretien des espaces verts et de la voirie, manutention et petits travaux.

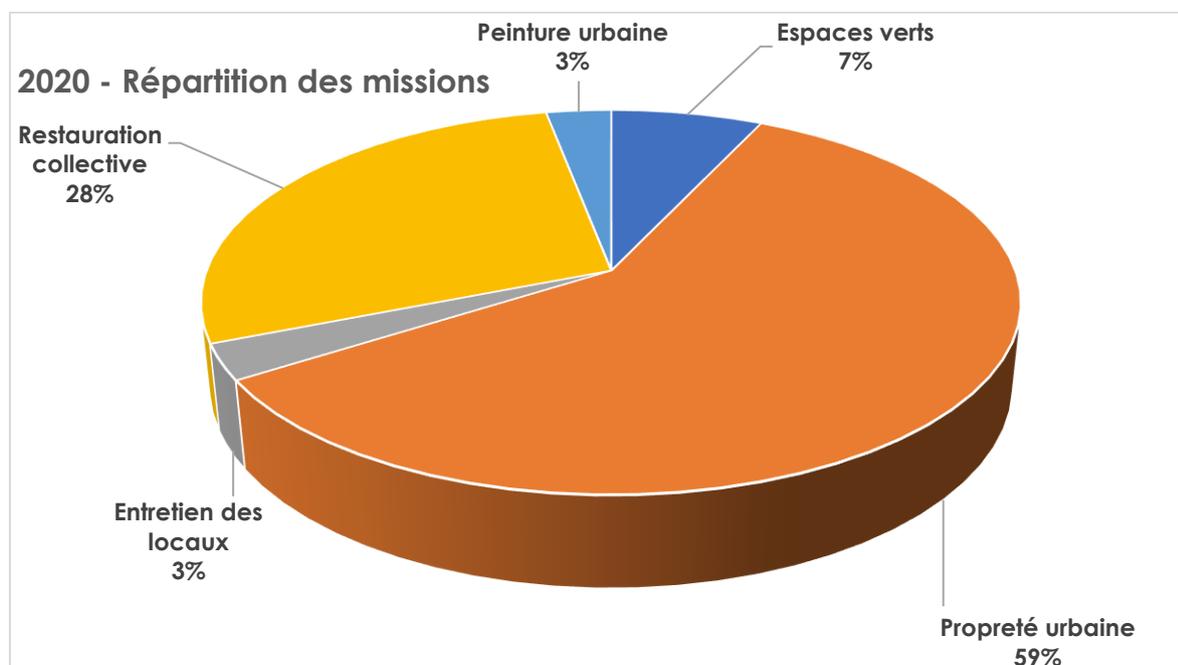


Répartition des types de missions assurées par nos agents

Services aux particuliers : entretien du domicile, jardinage, manutention	11 105 heures
Nettoyage des espaces urbains - Voirie	26 770 heures
Agents polyvalents de restauration	32 019 heures
Manutentionnaires	13 750 heures
Agents d'entretiens des locaux	28 516 heures
Agents d'entretien des espaces verts	4 760 heures
Ouvriers du bâtiment et du second œuvre	7 604 heures
Autres : services administratifs, conduite de véhicules et maintien d'activité en formation	2 588 heures

Evolution et répartition des mises à disposition via des marchés publics

	2017	2018	2019	2020
Marché réservé de la Ville de Versailles	40 632 h	38 838 h	39 824 h	35 002 h



Depuis 2010, les deux marchés publics avec la ville de Versailles participent grandement aux nombreuses opportunités que nous pouvons proposer à nos salariés en parcours.

La coopération entre la commune de Versailles et Chantiers-Yvelines est une source importante d'opportunités d'emploi pour nos publics. Parfois embauchés directement par la ville à l'issue des mises à disposition, souvent embauchés par d'autres grâce à l'expérience développée, cette coopération est source d'emploi pour nos publics. Les deux marchés en cours permettent à nos salariés d'intégrer des missions qui constituent pour eux, d'une part une expérience valorisante sur le plan de l'intégration sociale mais d'autre part sur la montée en compétences grâce aux formations d'adaptation au poste que nous mettons en place.

Rappel des marchés :

- Service de la voirie et des espaces verts : postes d'agents de voirie et d'entretien des routes, nettoyage de l'espace urbain, et entretien des espaces verts.
- Service enfance : postes d'agent d'entretien de collectivité et d'agents de restauration collective.

Les clauses d'insertion, une autre manière de permettre à nos publics d'intégrer l'entreprise

Pour mémoire... « L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle ». (Article L.5132-1 du code du travail).

La clause d'insertion est une condition d'exécution du marché permettant de réserver une part des heures de travail générées par le marché, à la réalisation d'une action d'insertion. Imposée par l'acheteur, elle s'impose à l'entreprise qui doit respecter le cahier des charges.

Cette clause doit permettre aux salariés en parcours d'acquérir une expérience professionnelle sur la base non seulement de formations apportées par Chantiers-Yvelines, mais aussi des missions confiées sur les chantiers en cours.

- **Une coopération dynamique avec les facilitatrices des clauses d'insertion engagée depuis 2017**

La qualité de nos échanges avec les facilitatrices de notre territoire nous a permis, en 2020, de maintenir notre activité sur cet axe de travail et ce, malgré la suspension d'un certain nombre de chantiers au cours du premier trimestre de l'année.

	2017	2018	2019	2020
Heures de MAD	3 080 h	4 500 h	4 250 h	4 190 h

- **Une dynamique d'insertion partagée entre les différentes antennes mobilisant des partenariats actifs**

Les chantiers clausés ont lieu sur les différents territoires de Chantiers Yvelines. Pour cette raison, la personne référente au sein de l'association mobilise toutes les antennes pour répondre aux demandes des facilitatrices.

Ainsi sur les 14 salariés en parcours ayant participé aux clauses en 2020, 2 proviennent du territoire de Vélizy, 3 de Trappes, 7 de Versailles et 2 de Rambouillet.

En plus de son vivier interne, Chantiers Yvelines a sollicité des structures partenaires pour répondre aux demandes. En 2020, 9 salariés ont été orientés par dans des associations de logement telle le centre d'hébergement CPH Cité St Yves de Versailles.

- **Un dispositif destiné aux personnes les plus éloignées de l'emploi**

Les personnes intégrant les clauses d'insertion doivent relever strictement de l'IAE (Chômeurs longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes de -26 ...).

Aucun prérequis n'est généralement demandé si ce n'est une bonne aptitude physique et un savoir-être exemplaire. Les clauses permettent donc souvent aux personnes n'ayant jamais travaillé sur le territoire français d'acquérir une première expérience forte dans le bâtiment, les travaux publics ou les Espaces Verts. Ainsi, la quasi-totalité des personnes positionnées sur les clauses n'avaient jamais travaillé sur le territoire français ou alors il y a plusieurs années.

- **Un premier jalon d'intégration professionnelle**

Les clauses favorisent l'intégration professionnelle. En cas de fin d'agrément (480h), Chantiers Yvelines peut solliciter les facilitatrices ainsi que les autres structures mobilisées sur les clauses pour assurer une bonne suite de parcours.

En 2020, sur les 14 personnes ayant participé aux clauses d'insertion,

- 1 personne a signé un CDI dans le secteur de son choix
- 1 personne a signé CDD longue durée en collectivité
- 2 personnes ont poursuivi le parcours clauses au sein d'une ETTI
- 5 personnes sont en suite de parcours chez Chantiers Yvelines

5. Eléments sociaux, insertion, accompagnement et formation

Chantiers-Yvelines inscrit son activité dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ce dernier regroupe différentes structures intitulée Structure de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et qui relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Selon le Code du Travail, article L5132-1, « L'Insertion par l'Activité Economique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrat de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'Insertion par l'Activité Economique, notamment par la création d'activités économiques, contribue au développement des territoires ».

Conventionnée par l'Etat sous le statut d'Association Intermédiaire (AI), Chantiers-Yvelines cherche à concilier performance économique et projet social : son développement est mis au service de la lutte contre le chômage et de l'exclusion sur le Centre et le Sud des Yvelines. Ainsi, Chantiers-Yvelines se veut être un acteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Chantiers-Yvelines emploie des personnes éloignées de l'emploi par le biais de CDD d'Usage (CDDU). De la sorte, Chantiers-Yvelines se donne les moyens de contribuer à l'activité économique de son territoire, par le biais des Mises à Disposition (MAD), et d'être reconnue comme un partenaire essentiel dans le champ de l'insertion, via son offre d'accompagnement.

Le modèle social dans lequel est investi Chantiers-Yvelines est indissociable de sa mission d'accompagnement des publics sensibles. Le retour à l'emploi durable, pour être consolidé, doit s'appuyer en amont sur un travail d'accompagnement individualisé qui permet d'une part la levée des freins sociaux mais également la validation d'un projet réaliste de retour à l'emploi. L'individualisation de son offre d'accompagnement doit demeurer une force, notre capacité d'innovation doit s'inscrire à la faveur de nos salariés afin de leur permettre de voir leur situation progresser tout au long de leur présence au sein de la structure.

L'Association Intermédiaire, un modèle économique facteur d'inclusion et d'utilité sociale

La spécificité du mode de fonctionnement de Chantiers-Yvelines s'inscrit dans la convergence de trois grandes missions vectrices d'insertion : accompagnement individuel, accès à la formation, et immersion dans l'emploi par le biais des Mises à Disposition (MAD).

L'articulation de ce triptyque permet aux salariés en parcours d'une part, de reprendre le chemin de l'emploi de droit commun, et d'autre part, d'évoluer dans un cadre sécurisé.

L'objectif de Chantiers-Yvelines est d'amener ses salariés en parcours, en deux ans

maximum, à obtenir un emploi durable et pérenne, en développant ou en consolidant des compétences qui permettent de rejoindre le marché de l'emploi classique.

Une fois intégrés au sein de Chantiers-Yvelines, les salariés bénéficient d'un accompagnement individualisé et spécifique à leur situation, tant pour résoudre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer que pour les accompagner vers un emploi durable (élaboration d'un projet professionnel, techniques de recherches d'emploi, recherches et accès à des formations...).

La qualification des publics demeure un enjeu incontournable et participe aux étapes de retour à l'emploi. Ainsi, Chantiers-Yvelines s'engage à faire monter en compétences ses salariés en parcours tant par le biais des Mises à Disposition, que par l'organisation de formations tout au long du parcours.

Soucieuse de produire un impact positif en matière d'inclusion, Chantiers-Yvelines emploie des personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle, à la recherche d'un emploi.

En qualité d'Association Intermédiaire agréée, Chantiers-Yvelines a pour mission de recruter et d'intégrer jusqu'à leur retour à l'emploi les personnes répondant aux spécificités de l'IAE :

- Demandeurs d'emploi de longue durée (inscription Pôle Emploi depuis au moins 12 mois)
- Bénéficiaires du RSA
- Personnes reconnues travailleurs handicapés
- Personnes âgées de plus de 50 ans
- Jeunes de moins de 26 ans sans qualification
- Personnes en situation de précarité rencontrant des problématiques telles que celles liées à l'hébergement, etc.
- Personnes au statut réfugiés

Formations organisées en 2020 pour les salariés en parcours :

- 1 409 heures de formations rémunérées
- 126 formations réalisées
- 88 salariés en parcours bénéficiaires de formations

Cette année encore, Chantiers-Yvelines a pu mobiliser l'organisme de formation, le FLES 78, qui s'est montré réactif à l'ensemble de nos demandes de prises en charge dans le respect des mesures sanitaires.

La grande majorité de nos formations a eu lieu au Centre Ozanam de Versailles pour permettre aux salariés de toutes les antennes de se rencontrer et ainsi d'échanger entre eux.

L'offre dispensée par le FLES 78 a permis à nos salariés en parcours de bénéficier d'un large éventail de formation :

- HACCP (Hygiène alimentaire en restauration collective)
- Initiation au code de la route, préparation au permis de conduire et conduite

- CACES 1, 3, 5
- TCF Blanc Test de Connaissance du Français
- Cours de français à visée professionnelle
- SST Sauveteur Secouriste du Travail
- Machiniste
- Habilitation électrique BS Manœuvre
- Gestes et postures manutention
- Techniques de jardinage et entretien des espaces verts
- Entretien des locaux en collectivité
- Parcours numérique

Antérieurement à la crise sanitaire, des ateliers collectifs y compris des ateliers numériques étaient délivrés au sein de nos locaux. Les mesures sanitaires nous ont contraintes à les interrompre. Dès l'assouplissement des restrictions gouvernementales ces ateliers reprendront.

Caractéristiques des 581 Salariés En Parcours (SEP) en 2020 : quelques chiffres

En qualité d'Association Intermédiaire, Chantiers-Yvelines embauche des demandeurs d'emploi, inscrits ou non au Pôle Emploi, répondant aux critères d'éligibilité à l'IAE.

Le cas échéant, Chantiers-Yvelines demeure bienveillant et attentif à leur égard. Notre structure se veut être une ressource pour eux en les informant et en les orientant vers les dispositifs et les organismes les plus habilités pour les accompagner au regard de leur situation.

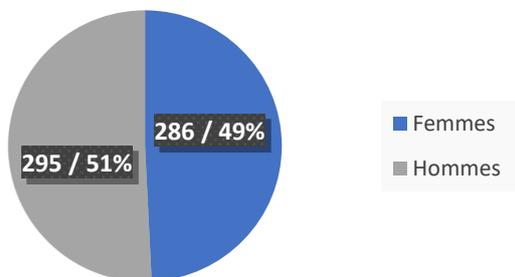
Nombreux sont les demandeurs d'emploi qui ont effectué eux-mêmes une démarche spontanée de candidature. D'autres sont identifiés et orientés par des partenaires aussi divers soient-ils : territoire d'action départementale, pôle emploi, organismes de formation, centres d'hébergements, collectivités territoriales, associations, etc.

Une fois inscrit, les demandeurs d'emploi entament leur parcours d'insertion. L'objectif est de les amener, en deux ans maximum, à développer des compétences pour leur permettre de rejoindre le marché du travail classique.

La diversité des missions de travail proposées permet d'une part, d'individualiser les Mises à Dispositions, et d'autre part, d'initier les salariés en parcours à divers secteurs d'activité et environnement de travail. Ainsi, ils se dotent d'une forte polyvalence et d'une grande capacité d'adaptation.

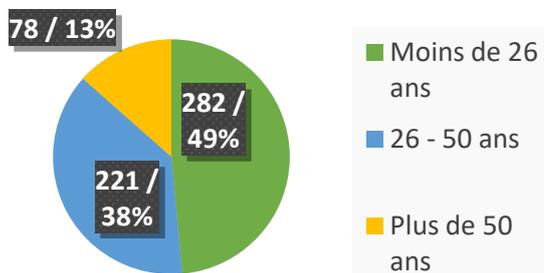
Chantiers-Yvelines, en qualité d'employeur et de structure d'utilité sociale, défend des valeurs d'humanisme dans le dessein de promouvoir l'égalité.

Répartition par genre des salariés en parcours



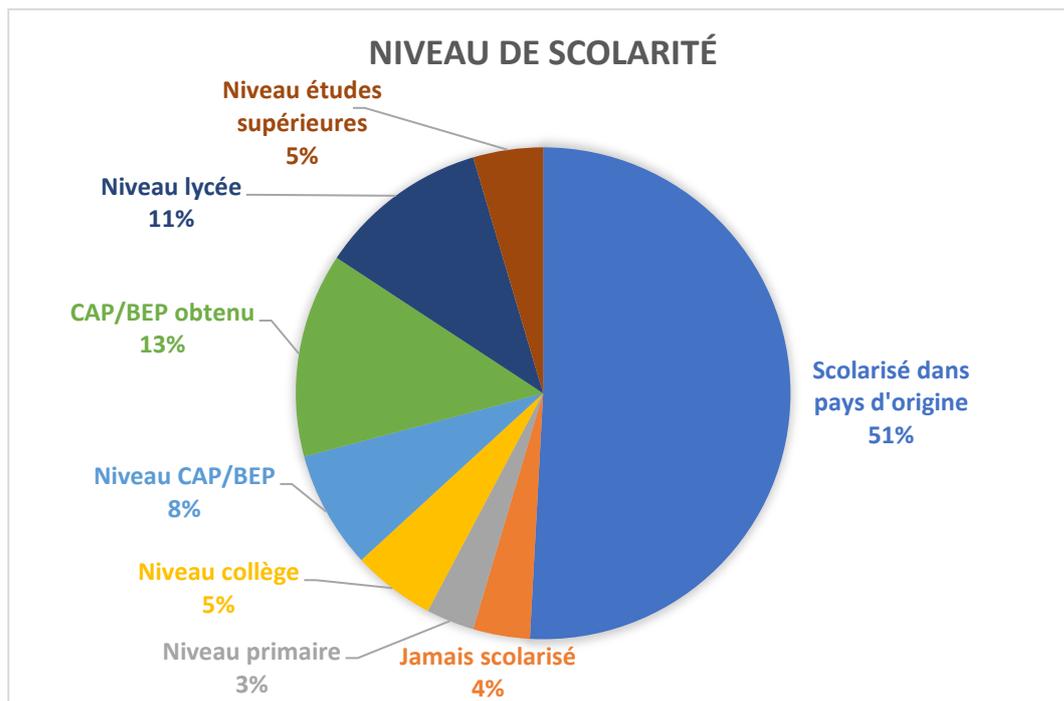
Lecture : En 2020, 286 demandeurs d'emploi inscrits à Chantiers-Yvelines sont des femmes, ce qui représente 49% des 581 des salariés en parcours.

Répartition par tranche d'âge



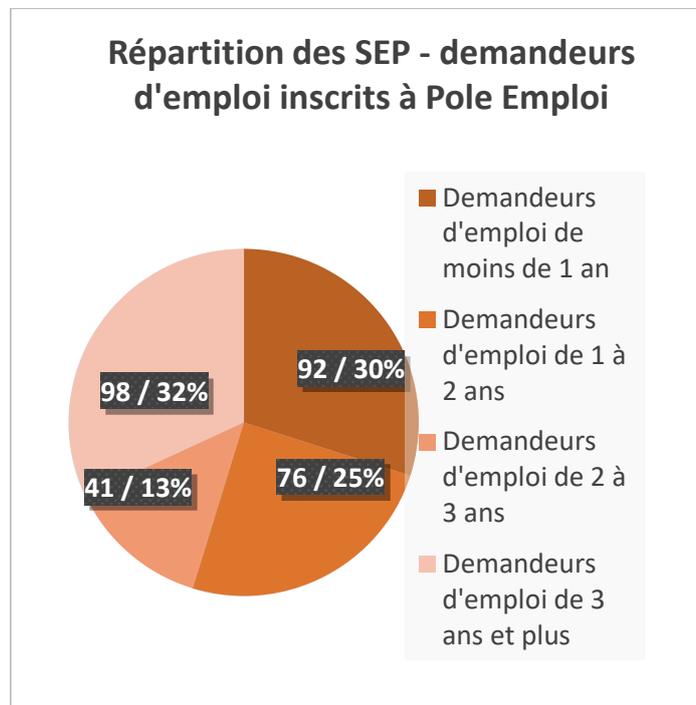
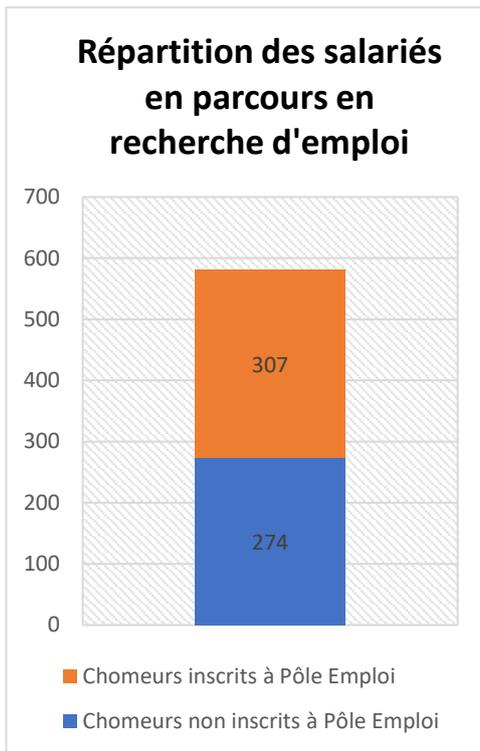
Lecture : En 2020, 282 demandeurs d'emploi inscrits à Chantiers-Yvelines ont moins de 26 ans, ce qui représente 49% des 581 salariés en parcours.

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Lecture : En 2020, 51% des demandeurs d'emploi inscrits à Chantiers-Yvelines ont été scolarisés dans leurs pays d'origine à l'étranger.

Chantiers-Yvelines au travers de son activité économique : un projet social d'insertion



Lecture : En 2020, parmi les 581 demandeurs d'emploi inscrits à Chantiers-Yvelines, 307 sont inscrits à Pôle Emploi.

Lecture : En 2020, parmi les 307 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et à Chantiers-Yvelines, 98 d'entre eux soit 32% sont en recherche d'emploi depuis plus de 3 ans.

Note : Les demandeurs d'emploi non-inscrits à Pôle Emploi se présentant à Chantiers Yvelines sont accompagnés par les équipes permanentes dans leurs démarches d'inscription à Pôle Emploi.

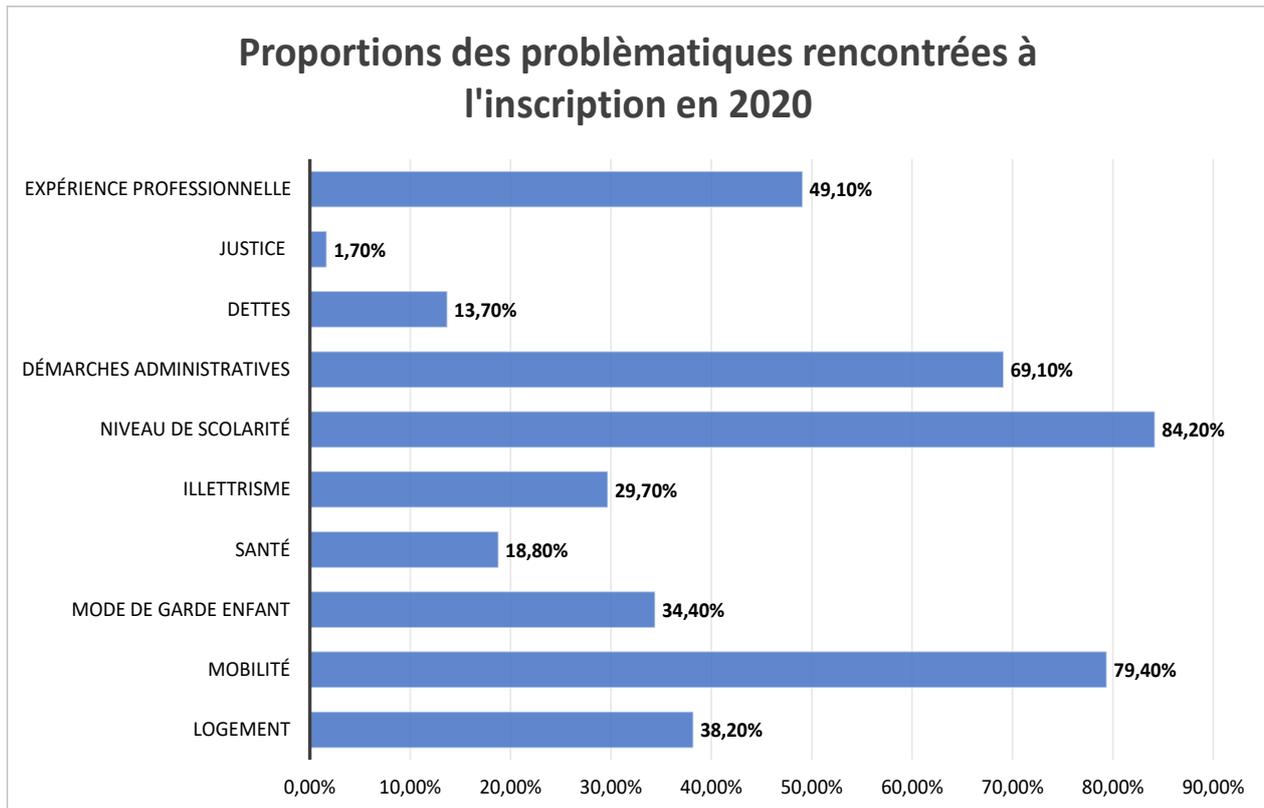
Dans la grande majorité des situations, les salariés débutent leur parcours d'insertion par des missions à disposition à temps très partiel. Ce choix de fonctionnement permet non seulement de répondre à leur besoin d'activité et financier, mais aussi, d'entamer pour et avec eux le travail d'accompagnement.

Les Mises à Disposition sont un vecteur essentiel à la confiance en soi et en ses capacités. L'augmentation progressive des temps de missions se met en place dans le respect des rythmes de chacun, au fur et à mesure du renforcement de leur employabilité et de la montée de leur compétence.

Chantiers-Yvelines accompagne des personnes en difficulté dans leur parcours de vie. Ces dernières peuvent être multidimensionnelles : logement, santé, justice, finance, recours aux droits, etc. Ces sources de préoccupations tant pour eux que pour nous sont, malheureusement, les principaux freins à l'emploi rencontrés.

C'est ainsi qu'au-delà de les accompagner dans l'élaboration et la réalisation de leur projet professionnel parfois bien différent des missions de travail proposées, Chantiers-Yvelines s'engage à résoudre avec ses salariés les problématiques qu'ils peuvent rencontrer par le biais d'accompagnements sociaux.

La qualité de notre activité, qu'elle soit au niveau de l'accueil, de la Mise à Disposition et de l'accompagnement à l'emploi, est une préoccupation qui nous tient particulièrement à cœur. Notre certification ISO-9001 délivrée par Afnor Certification pour l'Emploi et l'accompagnement de personnes par la production de biens et de services dans une démarche solidaire est un gage de notre engagement dans cette démarche tant auprès du public, que de nos salariés, de nos partenaires et nos clients.



Lecture : En 2020, sur 350 demandeurs d'emploi inscrits, 29,70% rencontrent des problématiques d'illettrisme.

Légende :

Expérience professionnelle : sans, expérience dans pays étranger, faible, activité interrompue depuis plus de trois ans

Justice : suivi SPIP, liberté conditionnelle

Démarches administratives : pas ou peu autonome, autonomie relative

Niveau de scolarité : scolarisé dans pays étranger, jamais scolarisé, niveau primaire, niveau collège, niveau ou obtention CAP/BEP

Illettrisme : niveau A1, niveau A2, relativement « parlé »

Santé : RQTH, addiction, autres problématiques

Mode de garde : difficile

Mobilité : en cours d'apprentissage et obtention du permis, permis étranger en cours de validation, non véhiculé, tributaire des transports en commun

Logement : logement temporaire, SDF, hébergé

Le cumul des freins est une des caractéristiques de nos publics. La durée d'inactivité professionnelle, le manque de qualification et de connaissance du marché de l'emploi sont souvent les premières difficultés annoncées par les salariés lors des entretiens individuels. Les échanges et les suivis auprès d'eux nous permettent de révéler d'autres problématiques plus prégnantes qui éclairent sur des parcours souvent décousus.

La difficulté à engager et à assurer des démarches sociales et administratives en toute rigueur, la mobilité ainsi que le logement sont les principales problématiques à résoudre avec les salariés en parcours. La mauvaise maîtrise de la langue, le manque de repères institutionnels et l'isolement n'étant pas, par essence, favorables à la réussite des démarches d'insertion, l'inscription des demandeurs d'emploi dans un parcours d'accompagnement leur permet d'intégrer, à terme, l'emploi durable.

Les équipes permanentes de Chantiers-Yvelines coordonnent de multiples accompagnements sociaux en orientant les salariés vers les partenaires compétents : accès au logement et constitution des dossiers, accès aux formations du permis de conduire et recherche de financement, veille à l'état de santé et orientation vers l'accès aux soins (soins courants et addiction), l'accès aux droits (allocations, droit de la famille, parentalité, droits des étrangers - rapprochements familiaux, carte de résidents, demandes de renouvellement et autorisations de travail), constitution de dossiers de surendettement et mise en œuvre des démarches etc.

En ces points, Chantiers-Yvelines s'appuie sur le professionnalisme de ses Conseillers d'Insertion socio-Professionnelle (CIP), mais aussi, des organismes et acteurs sociaux de son territoire dans le cadre d'un travail de réseau partenariat local.

Une fois la levée des freins en grande partie assurée, la consolidation des démarches d'insertion professionnelle vers un emploi durable des salariés en parcours peut s'effectuer dans les meilleures conditions par l'accompagnement des CIP de Chantiers Yvelines.

La poursuite de notre convention spécifique relative au placement des bénéficiaires du RSA en emploi

Signée en 2017, cette convention s'inscrit dans l'offre du département des Yvelines sur l'axe stratégique « développer l'offre d'insertion professionnelle en favorisant l'immersion dans l'emploi ».

Pour la plupart d'entre eux, les bénéficiaires du RSA sont des demandeurs d'emploi de très longue durée, cumulant des freins psychosociaux récurrents. Isolés socialement, en situation précaire, le parcours en AI est caractérisé par un temps d'accompagnement plus long qui doit s'effectuer par une complémentarité d'acteurs pluridisciplinaires.

Les Conseillers en Insertion Professionnelle de notre structure, au-delà de la mission d'accompagnement professionnel, ont alors un rôle de coordination des parcours des bénéficiaires du RSA et d'orientation des bénéficiaires vers les acteurs compétents.

En 2020, nous avons accompagné 97 bénéficiaires du RSA, 88 d'entre eux ont assuré des missions de travail au cours de l'année. Au regard des situations sociales, du cumul de leurs freins psychosociaux, 9 d'entre eux bénéficient d'un accompagnement sans mises à disposition.

Répartition par âge et par genre des bénéficiaires du RSA

	Femmes	Hommes	Total	%
Moins de 26 ans	9	0	9	10 %
De 26 à 39 ans	15	13	28	32 %
De 40 à 50 ans	14	11	25	28.5 %
Plus de 50 ans	18	8	26	29.5 %
	56 femmes	32 hommes		

Répartition des salariés bénéficiaires par durées d'inactivité professionnelle à l'entrée dans l'AI :

	Femmes	Hommes	Total	%
Moins d'un an	11	8	19	21.5 %
De 1 à moins de 2 ans	14	7	21	24 %
De 2 à moins de 3 ans	15	10	25	28.5 %
3 ans et plus	16	7	23	26 %
	56 femmes	32 hommes		

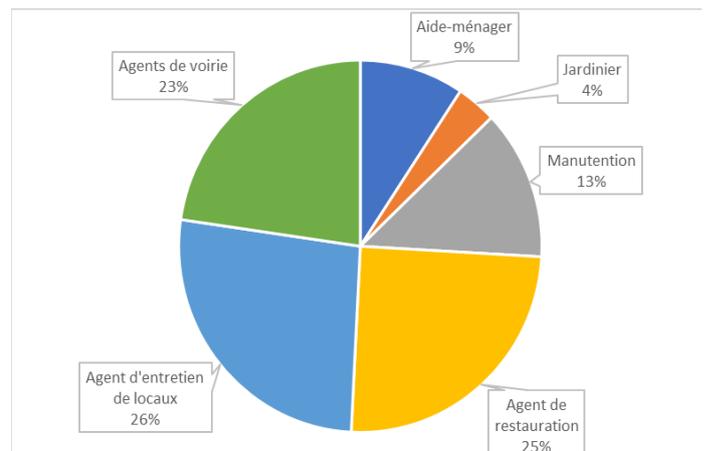
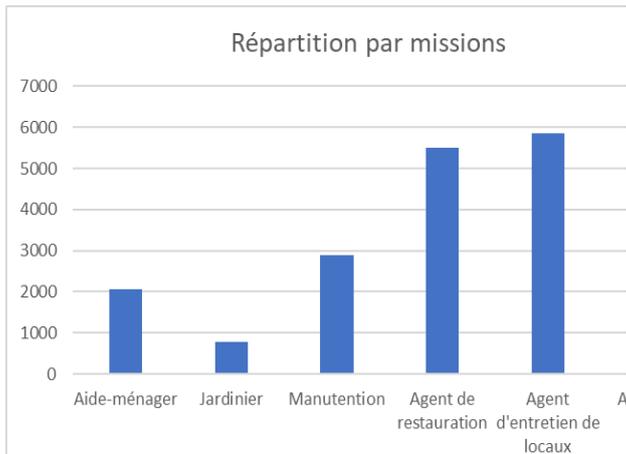
Quelques repères illustrant les situations des salariés bénéficiaires du RSA :

- 66 % des femmes bénéficiaires du RSA sont chargées de famille monoparentale
- 56 % des bénéficiaires du RSA n'ont aucune formation
- 25 % des bénéficiaires du RSA sont titulaires d'un titre ou d'un diplôme de niveau V (CAP-BEP)
- 19 % des bénéficiaires du RSA sont titulaires d'un diplôme de IV et plus

Les objectifs que nous nous étions fixés en matière de placement en emploi ou en formation des bénéficiaires du RSA ont été atteints malgré le contexte sanitaire et les périodes de confinement qui ont impacté notre activité en matière de mises à disposition.

Le volume de travail proposé aux bénéficiaires du RSA a légèrement diminué, passant de 25 152 heures en 2019 à 22 089 heures en 2020, soit une baisse de 12.2 %.

Catégories d'utilisateurs	Heures travaillées - bénéf. du RSA
Particuliers	2 382 heures
Collectivités, bailleurs et structures associatives	11 122 heures
Entreprises	8 585 heures

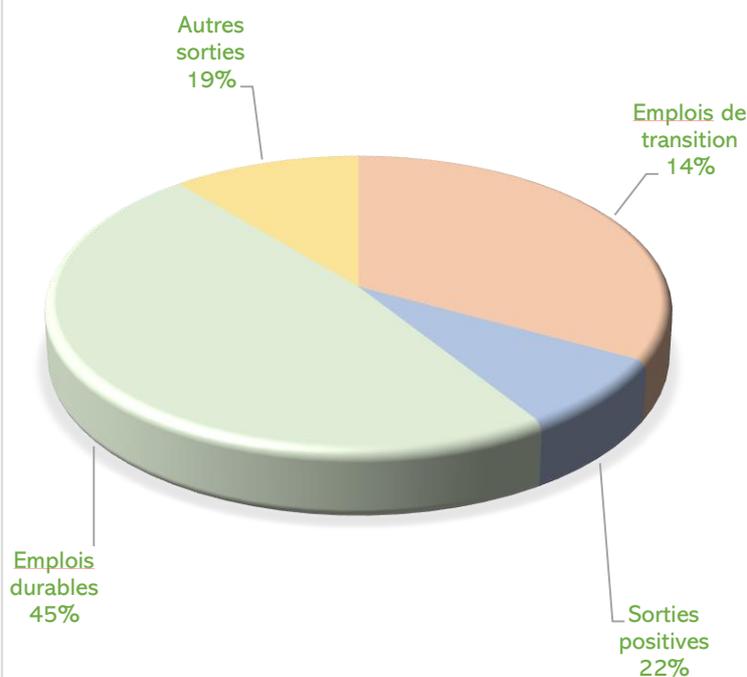


Malgré la baisse du volume de mises à disposition, les bénéficiaires du RSA inscrits au sein de notre structure ont pu bénéficier d'un accompagnement et d'un accès à la formation qui a permis, pour 20 d'entre eux, de quitter leur statut de bénéficiaires du RSA à l'issue de leurs parcours au sein de l'AI :

- Sorties en CDI : 4
- Sorties en CDD > 6 mois : 5
- CDD > 12 mois : 3
- CDD de 4 à 6 mois : 4
- Entrées en formation qualifiante : 3
- Départ à la retraite : 1

6. Éléments de sorties 2020 : 81 % de sorties dynamiques

81 % DE SORTIES DYNAMIQUES



Lecture : 80 Salariés ayant effectué plus de 150 heures de MAD :

- **36 sorties en Emplois durables :** embauche en CDI, CDD >6 mois, création ou reprise d'entreprise, intégration dans la fonction publique.
- **11 sorties en Emplois de transition :** CDD < 6 mois non aidé ou aidé hors SIAE (y compris intérim prolongé)
- **18 sorties en Sorties positives :** embauche CDD en SIAE, formation qualifiante ou non qualifiante, prise des droits à la retraite.
- **15 Autres sorties :** 1 sans emploi, 1 ne souhaitant pas s'engager dans des démarches de recherche d'emploi et 11 ayant quitté la structure sans rendre compte de leurs situations et 2 en longue maladie

Pour mémoire :

- **Emplois durables :** embauche en CDI, CDD >6 mois, création ou reprise d'entreprise, intégration dans la fonction publique.
- **Emplois de transition :** CDD < 6 mois non aidé ou aidé hors SIAE.
- **Sorties positives :** embauche CDD en SIAE, formation qualifiante ou non qualifiante, prise des droits à la retraite.
- **Autres sorties :** chômage, inactif ou sans nouvelle.

Le taux de sorties dynamiques est en augmentation de 11% par rapport à l'année dernière, malgré la crise sanitaire.

Nous sommes au-dessus des objectifs fixés par la DDETS 78, sauf pour les sorties en transition avec un objectif fixé à 40%. La raison vient en partie du fait que les contrats aidés hors SIAE sont majoritairement réservés aux brSa. Or les demandeurs d'emploi qui sont brSa lors de leur inscription à Chantiers Yvelines perdent rapidement ce statut du fait d'une reprise d'activité par le biais des mises à disposition.

Les donneurs d'ordre continuent à recruter nos salariés en parcours, la mise à disposition constituant un véritable levier vers un emploi durable.

7. Dispositifs spécifiques et perspectives de développement

- **Chantiers-Yvelines est la seule Association Intermédiaire certifiée qualité Iso 9001 : 2015 par Afnor Certification dans les Yvelines. Certification obtenue ce 31 décembre 2020.**

Elle rejoint donc le cercle des entreprises et acteurs économiques engagés et reconnus pour leur gestion, leur maîtrise des services par l'amélioration continue et le respect des exigences de l'ensemble de leurs interlocuteurs.

Chantiers-Yvelines, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

Certifiée ISO 9001-2015 par Afnor Certification



Siège	Antennes		
VERSAILLES	TRAPPES EN YVELINES	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	RAMBOUILLET
24 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles 01 39 07 25 35 insertion@chantiers-yvelines.fr	7 rue Gabriel Péri 78190 Trappes en Yvelines 01 30 51 18 98 trappes@chantiers-yvelines.fr	Centre M. Ravel – 25 avenue L. Breguet 78140 Vélizy 01 30 70 61 76 velizy@chantiers-yvelines.fr	34 bis rue Gambetta 78 Rambouillet 01 84 27 05 58 rambouillet@chantiers-yvelines.fr

Association intermédiaire lois 1901 et 27 janvier 1987 – Adhérente à la FAS et à l'UNAJ – www.chantiers-yvelines.fr
Agrément n° 78-03 f du 22-02-98 – Agrément simple n° 1/ILE/15 – SIRET 342 055 670 00075 – APE 8899B

La démarche d'amélioration continue est inscrite depuis plusieurs années au sein de Chantiers-Yvelines.

La gouvernance de Chantiers-Yvelines a jugé nécessaire, en 2018, de refondre son système de management par la qualité et obtenir une certification pour l'ensemble de son organisation. Dans cet esprit, elle a décidé d'engager le processus de certification qualité ISO 9001 : 2015.

Nous pouvons aujourd'hui témoigner que les bienfaits de la démarche de certification ISO 9001 se ressentent également en interne : la maîtrise responsable dans les choix des processus, de la formalisation des pratiques à la participation aux choix opérationnels permettent aux équipes de Chantiers-Yvelines de travailler de manière efficace et homogène. Ce système répond également aux exigences légales et réglementaires en vigueur et applicables à notre activité.

L'implication de nos salariés est l'heureuse conséquence de ces engagements réciproques et du sens moral de la démarche qualité. Celle-ci est indispensable pour assurer un service pérenne et de qualité en vue de satisfaire les besoins en personnel de nos donneurs d'ordres, et de garantir la progression sociale et la montée en compétences de nos Salariés En Parcours.



Certificat

Certificate

N° 2020/89998.1

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

ASSOCIATION CHANTIERS YVELINES

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**EMPLOI ET ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES
PAR LA PRODUCTION DE BIENS ET DE SERVICES DANS UNE DEMARCHE SOLIDAIRE.**

**EMPLOYMENT AND COACHING OF PEOPLE
VIA THE PRODUCTION OF GOODS AND SERVICES IN A SUPPORTIVE APPROACH.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

24 RUE DU MARECHAL JOFFRE FR-78000 VERSAILLES
34 Bis Rue de Gambetta FR-78120 RAMBOUILLET
25 Avenue L Breguet Centre M. Ravel FR-78140 VELIZY VILLACOUBLAY
7 Avenue Gabriel Péri FR-78190 TRAPPES

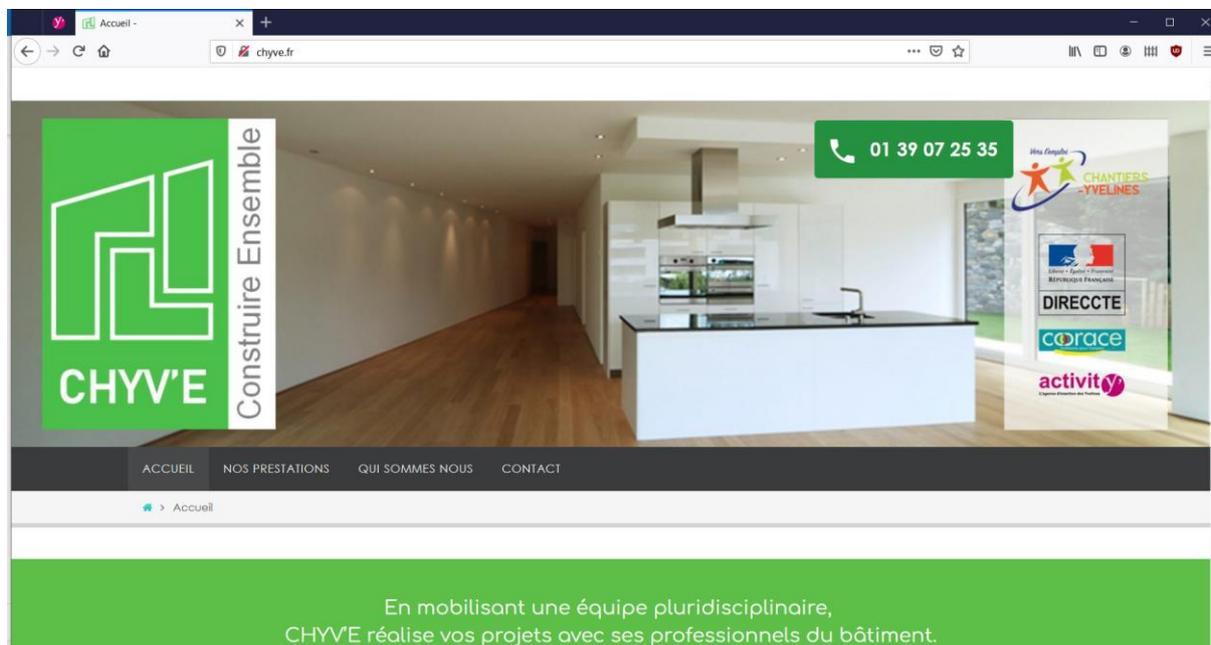
Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-12-31

Jusqu'au
Until

2023-12-30

- **Chyv'e – Notre entreprise d'insertion spécialisée dans le second œuvre bâtiment**



Entreprise d'Insertion Chyv'e - 24 rue du Maréchal Joffre - 78000 Versailles
01 39 07 25 39 / contact@chyve.fr / www.chyve.fr

La société a été créée en décembre 2019, sous un statut de SASU, 5 agréments nous ont été accordés par la Direccte qui nous ont permis de recruter nos premiers salariés en insertion le 1^{er} février 2020.

L'organisation est composée d'un encadrant technique et d'employés du second œuvre embauchés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) : peintres, carreleurs, plaquistes...

Mise en place de chantiers de rénovation ou de construction dans le secteur du second œuvre du bâtiment.

- Rénovation de cuisines
- Maçonnerie et aménagements d'espaces
- Préparation des supports et pose de peinture : murs, plafonds et tous supports.
- Pose et dépose de papiers peints et supports muraux
- Rénovation de salles de bain
- Aménagements extérieurs : création et rénovation des allées, des clôtures et portails.
- Plâtrerie, staff, stuc et Gypserie : pose et dépose de cloisons intérieures et faux plafonds
- Isolation acoustique et thermique
- Pose et dépose de parquets, carrelages et revêtements souples : sols, murs.

Les chantiers du second œuvre permettent aux demandeurs d'emploi qui souhaitent s'orienter vers des postes du second œuvre d'intégrer une entreprise du secteur visé et ainsi d'enrichir leurs profils dans l'objectif d'être recrutés dans des entreprises de droit commun.

Les salariés en insertion bénéficient de contrats de travail de 26 heures hebdomadaires, travaillant ainsi du lundi au jeudi. L'accompagnement social et professionnel est assuré par une conseillère emploi mise à disposition de l'entreprise par Chantiers-Yvelines.

Postes intégrés :

- Peintre et employés spécialisés dans la pose de revêtements souples (sols et murs)
- Poseur-poseuse de cloisons
- Carreleur-carreleuse

Nombre de chantiers réalisés entre le 1^{er} février et le 31 décembre 2020 :

- 40 commandes ont été fermes et réalisées
 - 5 sont issues d'entreprises ou de bailleurs
 - Les 35 autres demandes de chantiers émanent d'une clientèle de particuliers
- **La création de la plateforme Essy.fr – Emploi Social et Solidaire en Yvelines.**

Nos associations intermédiaires interviennent sur le département dans le respect d'un schéma départemental réalisé par la Direccte. Même si les objets sociaux des A.I. sont conduits par des valeurs communes, nos fonctionnements peuvent différer au regard de nos territoires et des enjeux qui y sont rattachés.

Néanmoins pour répondre d'une part à la volonté de certaines entreprises de s'engager dans une démarche RSE et d'autre part répondre à des besoins ponctuels ou récurrents des salariés qui n'ont pas connaissance de notre existence, nous envisageons de nous mobiliser pour rendre plus lisible notre offre de service via une plate-forme unique de proximité pour :

- Proposer les mises à disposition de personnel auprès de salariés des entreprises qui n'ont pas connaissance de l'existence des AI et de leur fonctionnement.
- Être identifiés par les entreprises comme acteurs de proximité œuvrant à l'inclusion sociale et professionnelle des personnes.
- Intégrer les politiques RH internes dans le champ de la RSE via notre dispositif.

Cette action a été menée en coopération avec Ami Services Boucle de Seine, CBL Réagir, Défi Services plus. Soutenues et accompagnées par le DLA des Yvelines dans la création du dispositif, nos associations intermédiaires sont désormais outillées pour communiquer ensemble et mobiliser les partenaires économiques de nos bassins d'emploi.



- **La signature d'une convention de partenariat avec C'MIDY via le CDAI le 15 septembre 2020**

L'entreprise C'Midy est en charge de la restauration et de la propreté de l'ensemble des collèges des Yvelines.

33 des 115 collèges se situent sur notre territoire d'intervention.

Les 3 mois de partenariat nous ont permis de distribuer 4334 heures de travail, soit 10.8 ETP.

Dans le cadre de ses activités, elle peut être amenée à faire appel à du personnel temporaire, aussi un rapprochement avec les Associations Intermédiaires a pris tout son sens pour favoriser l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi éligibles à l'IAE et volontaires pour intégrer le secteur de la restauration collective.

Afin de mettre en synergie leurs initiatives, le CDAI et C'Midy ont décidé de réaliser un partenariat pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion professionnelle. Ce partenariat permet le rapprochement de Chantiers-Yvelines et du secteur marchand traditionnel.

La convention entre C'Midy, le CDAI 78 et les AI du département des Yvelines nous permet :

- Agir en toute coopération et partenariat dans la prise en charge individuelle des personnes mises à disposition,

- Initier et de développer des programmes communs complémentaires en fonction des opportunités et besoins locaux.

Chantiers-Yvelines est sollicitée pour assurer les remplacement ponctuels ou récurrents des agents absents sur des missions de :

- Plongeur
- Employé polyvalent de restauration et propreté
- Cuisinier
- Agent d'entretien

• **Convention Mode de Garde**

En partenariat avec l'agence d'insertion du département des Yvelines, cette action « Mode de Garde et insertion » vise à proposer une solution de garde pendant une période maximum de 3 mois pour permettre au public concerné de pouvoir reprendre une activité professionnelle ou bien de s'engager dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle ; comme participer à des ateliers de remise à niveau (linguistiques, informatiques, TRE...), à des entretiens professionnels, emploi, ou à des formations.

Pour pallier cette difficulté, le mode de garde proposé est la mise à disposition d'un salarié de Chantiers-Yvelines au domicile du ou des parents en parcours d'insertion.

Ce dispositif à double entrée doit permettre aux professionnels du Conseil Départemental des Yvelines de pouvoir orienter vers Chantiers-Yvelines des bénéficiaires du RSA et de l'accompagnement global relevant des SIAE avec un projet professionnel avancé.

Malgré l'obtention de notre agrément pour la garde des enfants de moins de 3 ans, par la Direccte, aucune mise à disposition n'a pu être réalisée au cours de l'année 2020. L'année 2021 nous permettra d'évaluer la pertinence de ce dispositif sur notre territoire.